



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 28 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX
Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET -
Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO -
Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Karine
MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN -
Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Cécilia BOURGIN à Céline Di DOMENICO
Sébastien GRIVEL à Gérard BAKINN
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : François FASCIAUX

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 04
Votants : 29

Monsieur Joseph SCIASCIA quitte la séance à 20h 15 et ne donne pas de pouvoir.

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Votants : 28

Le Quorum est atteint

Votes exprimés

- Vote pour : 20
- Vote contre : /
- Abstention : 8

1 : Retrait du statut d'adjoint

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 portant élection de Monsieur Guy GENET en qualité de Maire de la commune de Vif ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021, fixant à huit le nombre des adjoint-es au maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Joseph SCIASCIA en qualité de 7ème adjoint au maire, en date du 22 novembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale » en date du 17 novembre 2022 » ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder au retrait de délégation de fonction du Maire au bénéfice de M. Joseph SCIASCIA dans le domaine du Développement Durable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 20 pour et 8 abstention**

- **D'APPROUVER** le retrait du statut d'adjoint à M. Joseph SCIASCIA
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Le Maire



Guy GENET

MAIRIE DE VIF
38450 (Isère)

